

PROPOSITION

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

7. Proposition - règlement d'eau potable



En séance du 9 septembre 2020, M. François Morand a formulé la proposition suivante :

"Me référant à l'article 49 du règlement du Conseil général de notre commune, je souhaite soumettre une proposition concernant le règlement communal relatif à la distribution d'eau potable.

Dans notre commune, le réseau d'eau se fait vieux et d'importants travaux ont dû être effectués, tel que le captage de la Moille, ainsi que le captage d'eau de la Benda aux Portes, en n'oubliant pas l'acheminement d'eau du réseau vers les différents quartiers d'habitations de notre village. Ces investissements onéreux, mais ô combien importants pour une commune, sont indispensables pour l'auto-alimentation en eau de nos concitoyens et des différentes entreprises de notre village.

En ces temps de changements climatiques, l'eau devient un bien précieux. Je voudrais souligner que grâce à une importante activité agricole dans notre commune, nous avons pu toucher près de 2 millions de francs de subventions AF à fonds perdus. Après avoir parcouru le bilan au 31 décembre 2019, les réserves concernant le compte "eau potable" s'élève à Fr. 1'508'167,45. Je sais aussi que la partie "eau potable" doit se financer selon la loi cantonale sur les communes.

Je me suis renseigné auprès de plusieurs communes sur les prix pratiqués dans les communes avoisinantes. Par exemple, à Sâles, le prix de l'eau est Fr. 1.00/m³, et à Vulruz Fr. 1,15/m³ et au-delà de 500 m³ il passe à Fr. 1,05. Dans notre commune, le prix de l'eau potable est de Fr. 1,50, soit entre 30 et 50% plus élevés que les communes voisines.

C'est pourquoi, je demande au Conseil communal de revoir le règlement de l'eau et le prix de l'eau potable en ajustant aussi un barème pour gros consommateurs, pour que l'eau ne soit pas un impôt supplémentaire.

Je me permets de vous proposer le barème suivant :

- de 0 à 500 m³ : Fr. 1,40
- de 500 m³ à 3'000 m³ : Fr. 1,30
- plus de 3'000 m³ : Fr. 1.00

Tout en sachant que ce barème reste plus onéreux que les communes avoisinantes, je prends en compte les différents travaux cités en préambules pour lesquels un prix plus élevé serait justifié. Notre commune fait un excédent de recettes ces dernières années et pourrait donc facilement assumer ce nouveau barème."

Le Conseil général est invité à se prononcer quant à cette proposition.